

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA SOCIETE GLECCCL Cité internationale-Centre des Congrès de Lyon

La CCSPL prend connaissance du renouvellement du contrat d'affermage signé avec le délégataire, la société GL Events pour la Cité internationale du Centre des Congrès de Lyon, à compter du 1^{er} juillet 2018.

La commission relève l'activité, toujours élevée en 2018, du Centre des Congrès, malgré un nombre moins important d'événements - diminution du nombre de congrès et d'événements d'entreprises - mais de plus grande ampleur, dans un contexte toujours plus concurrentiel, entre villes françaises et européennes.

La CCSPL tient à souligner le maintien, **pour la 3^e année consécutive**, du positionnement national de la destination Lyon, 2^e au classement ICCA - International Congress and Convention Association - des villes européennes organisatrices de congrès scientifiques et associatifs internationaux, grâce à des événements tels que l'accueil des tables rondes de l'UIA (Union des Associations Internationales) ou encore la conférence World Wide Web. La commission souhaite disposer d'informations sur les critères retenus pour ce classement et de données permettant d'apprécier l'évolution de l'activité par rapport au nombre de personnes accueillies (nombre de journées-congressistes).

La CCSPL pointe un chiffre d'affaires consolidé de 20,5 M€, en progression de 6% par rapport à l'année 2017, soit l'une des 3 meilleures années depuis 2007 et un résultat net après impôts en hausse de 45 %

La commission prend acte du bilan positif de l'ancien contrat avec une rentabilité moyenne sur la durée du contrat de 4 %. La CCSPL salue **l'effort en matière de dépenses de Gros Entretien Renouvellement (+ 10 k€ en fin de contrat)**.

La CCSPL soutient la poursuite des actions de la Métropole et du délégataire en faveur de l'environnement, dans les domaines de l'énergie (poursuite de la campagne de passage à de l'éclairage LED) et de la gestion des déchets (incluant à présent, également, les déchets alimentaires).

La CCSPL s'étonne de l'importance de la surconsommation d'eau - 3 200 m³ annoncés par le délégataire-, générée en grande partie par un incident survenu sur un réseau de sécurité en matière de risque incendie (ou sprinklage), lors de tests réalisés en septembre 2018. La commission souhaite, à l'avenir, pouvoir disposer d'éléments contextuels et d'explications complémentaires sur la gestion et l'évaluation de cette surconsommation. La CCSPL approuve pleinement la mise en place par le délégataire d'un système d'alerte automatique (relevés TELEO+), sur toutes les canalisations principales de distribution en eau du Centre des Congrès, suite à cet incident.

En matière d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite, la CCSPL note la poursuite des efforts du délégataire pour améliorer encore les conditions d'accueil des PMR au sein du Centre des congrès, avec les études réalisées en 2018 pour la mise aux normes de l'ensemble des sanitaires du bâtiment aval (travaux prévus en 2019).